



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

VILLE DE VILLEJUIF ID : 094-219400769-20250311-AR\_163\_2025-AR

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-  
LES-ROSES

## ARRETE DU MAIRE

**OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL À UNE CONSEILLERE MUNICIPALE MADAME NADIA REKRIS POUR LA CELEBRATION DU MARIAGE DE MONSIEUR ADRIEN SENECAT ET MADAME MAESEELE CLAIRE JULIE LE 15 MARS 2025.**

**LE MAIRE DE VILLEJUIF,**

VU l'article L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le Maire et les adjoints sont officiers de l'état civil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18, qui permet notamment au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

**CONSIDERANT** l'indisponibilité des adjoints au maire pour la célébration du mariage de Monsieur SENECAT et Madame MAESEELE le 15 mars 2025, que Madame Nadia REKRIS, conseillère municipale, est disponible pour le célébrer.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame Nadia REKRIS, conseillère municipale, est déléguée pour exercer en mes lieu et place les fonctions d'officier de l'état civil, pour la célébration du mariage de Monsieur SENECAT et Madame MAESEELE le 15 mars 2025.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 3 :** Précise que le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, affiché, transmis à l'intéressée, à Monsieur le Préfet du Val de Marne et au Procureur de la République près le tribunal judiciaire du ressort de la commune.

Fait à Villejuif, le **06 mars 2025**

Pierre GARZON

Maire

Conseiller Départemental du  
Val-de-Marne

